



Devenir Ingénieur en informatique par la voie de l'apprentissage

L'**ISIMA** est une grande école publique d'Ingénieurs en informatique, basée à Clermont-Ferrand. L'**ISIMA** est membre de Clermont Auvergne INP et elle est habilitée par la Commission des titres (CTI) à délivrer le diplôme d'ingénieur depuis sa création en 1993.

L'**ISIMA** compte 2 800 diplômés et a un taux moyen d'insertion professionnelle de 87% sur les trois dernières années (promos 2022, 2023 et 2024 - 6 mois après le diplôme).

Pourquoi l'apprentissage ?

L'**Apprentissage** est un système de formation par alternance, qui allie les périodes en entreprise et les périodes en établissement de formation.

L'**Apprentissage** permet à l'Apprenti d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme national ou un titre à finalité professionnelle, et de recevoir une formation pratique au sein de l'entreprise.

Aux côtés des salariés, l'Apprenti se forme à un métier et à des techniques, mais il découvre également la culture de l'entreprise et ses habitudes de travail.

Votre CFA vous accompagne :

Centre de Formation d'Apprentissage, Expert de l'Apprentissage dans l'Enseignement Supérieur.



Les avantages de l'apprentissage

Financiers :

- > Un salaire régulier, même lors des périodes école
- > Des aides au logement (Mobili-jeunes, Loca Pass, APL...)
- > Prime d'activité (si éligible)
- > Carte d'étudiant des métiers
- > Aide au financement du permis B
- > Aide au 1^{er} équipement
- > Protection sociale (maladie, maternité, paternité, retraite)
- > Mutuelle de l'entreprise
- > Assurance chômage
- > Retraite (l'année d'apprentissage compte comme une année pleine)

Professionnels :

- > Une première expérience professionnelle
- > Obtention d'un diplôme ou d'une qualification
- > Mise en pratique de ce qui est appris lors des périodes de formation
- > Constitution d'un réseau professionnel



LA FORMATION

La formation est généraliste en informatique. Un ingénieur **ISIMA** doit pouvoir gérer ou s'intégrer dans des projets informatiques, modéliser, concevoir et réaliser des solutions, dialoguer avec toutes les parties prenantes.

Le programme de formation est constitué des grandes thématiques suivantes :

- > Développement logiciel, programmation mobile, développement web, recherche opérationnelle,
- > Architecture d'un système d'information, réseaux, bases de données,
- > Sécurité informatique,
- > Internet des Objets, cloud, intelligence artificielle,
- > Langue, sciences humaines et sociales, communication, gestion de projets.

La formation par apprentissage se différencie de celle sous statut d'étudiant par son approche plus orientée vers la pratique avec, par exemple, plus de projets à réaliser. Le Diplôme d'Ingénieur par apprentissage est identique au Diplôme Ingénieur sous statut étudiant.

Durée – Rythme :

La formation dure 3 ans (septembre 2026 à août 2029), de bac +3 à bac +5, et le rythme d'alternance est globalement de 4 semaines à l'**ISIMA** / 4 semaines en entreprise.

Ce rythme d'alternance peut permettre à des entreprises géographiquement éloignées de l'Auvergne de recevoir et de former un apprenti de l'**ISIMA**.

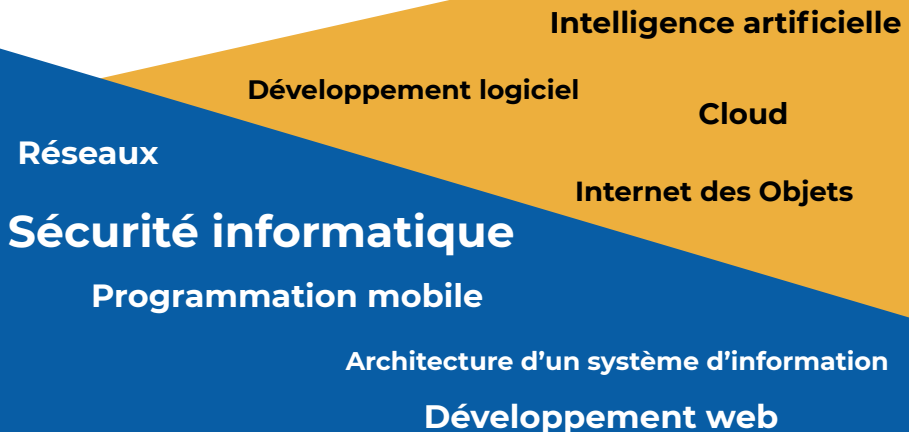
International :

Une expérience à l'étranger est obligatoire pour obtenir le **Diplôme d'Ingénieur ISIMA**, conformément aux exigences de la Commission des Titres d'Ingénieur.

Suivi – tutorat :

L'Apprenti est supervisé par un maître d'apprentissage dans l'entreprise et d'un tuteur enseignant, choisi dans l'équipe pédagogique de l'**ISIMA**. Un livret de l'Apprenti dématérialisé et des réunions périodiques permettent un suivi adapté.

Bases de données



Recherche opérationnelle

LA RÉMUNÉRATION

Rémunération minimale d'un apprenti, calculée sur la base du SMIC ou SMC*.

*(salaire minimum conventionnel) s'il est plus favorable, à partir de 21 ans.



Age	1e année	2e année	3e année
18 à 20 ans	43%	51%	67%
21 à 25 ans*	53%	61%	78%
26 à 29 ans*	100%	100%	100%

- > Le salaire de l'apprenti est exonéré de l'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC (à hauteur de 21 622 €).
- > Jusqu'à présent, la rémunération des apprentis était totalement exonérée de CSG et de CRDS. Désormais, seule la part du salaire inférieure ou égale à 50 % du SMIC restera exonérée ; au-delà, elle sera soumise à ces contributions.
- > Autre changement : le plafond d'exonération des cotisations sociales salariales fixé précédemment à 79 % du SMIC passe à 50 %. La part de rémunération supérieure à ce seuil sera soumise aux cotisations salariales classiques.

► Les débouchés

Tous les secteurs et toutes les entreprises sont concernés par le numérique.

Secteurs d'activité : Sociétés de service en informatique, Éditeurs de logiciel, Constructeurs informatiques, Conseil/Sécurité, Télécommunications, Bancaire, Aéronautique, Administration publique, Recherche, Audiovisuel, Santé ...

Type d'emplois : Développeur, Architecte SI, consultant, auditeur, chef de projet informatique, ingénieur d'études, ingénieur système et sécurité, ingénieur réseaux, ingénieur recherche et développement...

Salaire médian brut à la sortie de l'école (primes comprises) : 39 K€.

VIE ÉTUDIANTE



1 vingtaine d'associations, 1 dizaine d'événements par an

Chaque élève, sous statut étudiant ou apprenti, bénéficie d'une vie associative riche et épanouissante et peut trouver une activité qui lui correspond.

Retrouvez tous les clubs et les événements sur la plaquette Alpha du B.D.E.



COMMENT CANDIDATER ?



Cette formation par apprentissage s'adresse à des étudiants d'IUT (en particulier Informatique, Réseaux et Télécom), de Licence (L2 ou L3), de BTS (en particulier SIO).

Les candidatures pour les futurs apprentis seront ouvertes de **mi janvier 2026 à fin mars 2026**.

Vous trouverez un lien pour candidater à l'adresse suivante :

<https://www.isima.fr/apprentissage>

Les étudiants présélectionnés seront convoqués pour un entretien en mai 2026.

L'**ISIMA** peut proposer des contacts avec des entreprises.

L'admission en école n'est définitive qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

Capacité d'accueil 24 places



Vos contacts :



Contact pédagogique :
Michel CHEMINAT – Responsable de l'apprentissage

Contact administratif :
Elodie FAYE – Chargée de l'alternance

<https://www.isima.fr/apprentissage>
apprentissage@isima.fr

**2 Allée Alan Turing
63200 Aubière**

**contact@formasup-auvergne.fr
04 73 10 00 87**

Plus d'informations

